

Charte

Intégration / inclusion des enfants à besoins spécifiques en accueil collectif et familial

Introduction

Les enfants font partie intégrante de la société. Cela vaut aussi pour les enfants qui ont besoin de plus d'attention et d'un accompagnement dans leur développement plus personnalisé. Les structures collectives et l'accueil familial de jour représentent souvent le premier contact extra-familial. C'est ici que l'enfant rencontre ses pairs et qu'il apprend les relations. Les enfants à besoins spécifiques doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement particulier durant cette phase importante afin d'être soutenus, encouragés, valorisés selon leurs compétences.

La mission principale du Réseau BussiVillAje (ci-après le « Réseau ») est de concilier vie professionnelle et vie familiale. Dans ce cadre, et dans le respect des priorités d'accès, le Réseau et les structures qui la composent vont tout mettre en œuvre pour que chaque enfant accueilli profite de la vie en collectivité grâce à laquelle il développera des liens sociaux positifs avec ses pairs. Les enfants font partie d'un système social et la diversité devient naturelle pour tous les enfants s'ils en font l'expérience. Le but sera de favoriser leur autonomie, l'acquisition de connaissances et le développement de leur personnalité en étant attentif à leur individualité et à leurs besoins au-delà du collectif. Il n'y a donc aucun but thérapeutique mais uniquement de faire bénéficier chaque enfant d'un accueil en soutenant les interactions et en équilibrant le respect des différences ou/et des ressemblances. Pour les parents, ils peuvent poursuivre leur activité professionnelle tout en ayant l'assurance que leur enfant bénéficie d'un accueil de qualité pour son développement émotionnel et social.

Définition :

Enfants ayant des besoins spécifiques : enfants présentant des déficiences dans le développement de leurs capacités, de leur personnalité et/ou de leur intégration sociale. Sans soutien particulier, les institutions ne peuvent souvent pas répondre aux besoins de ces enfants.

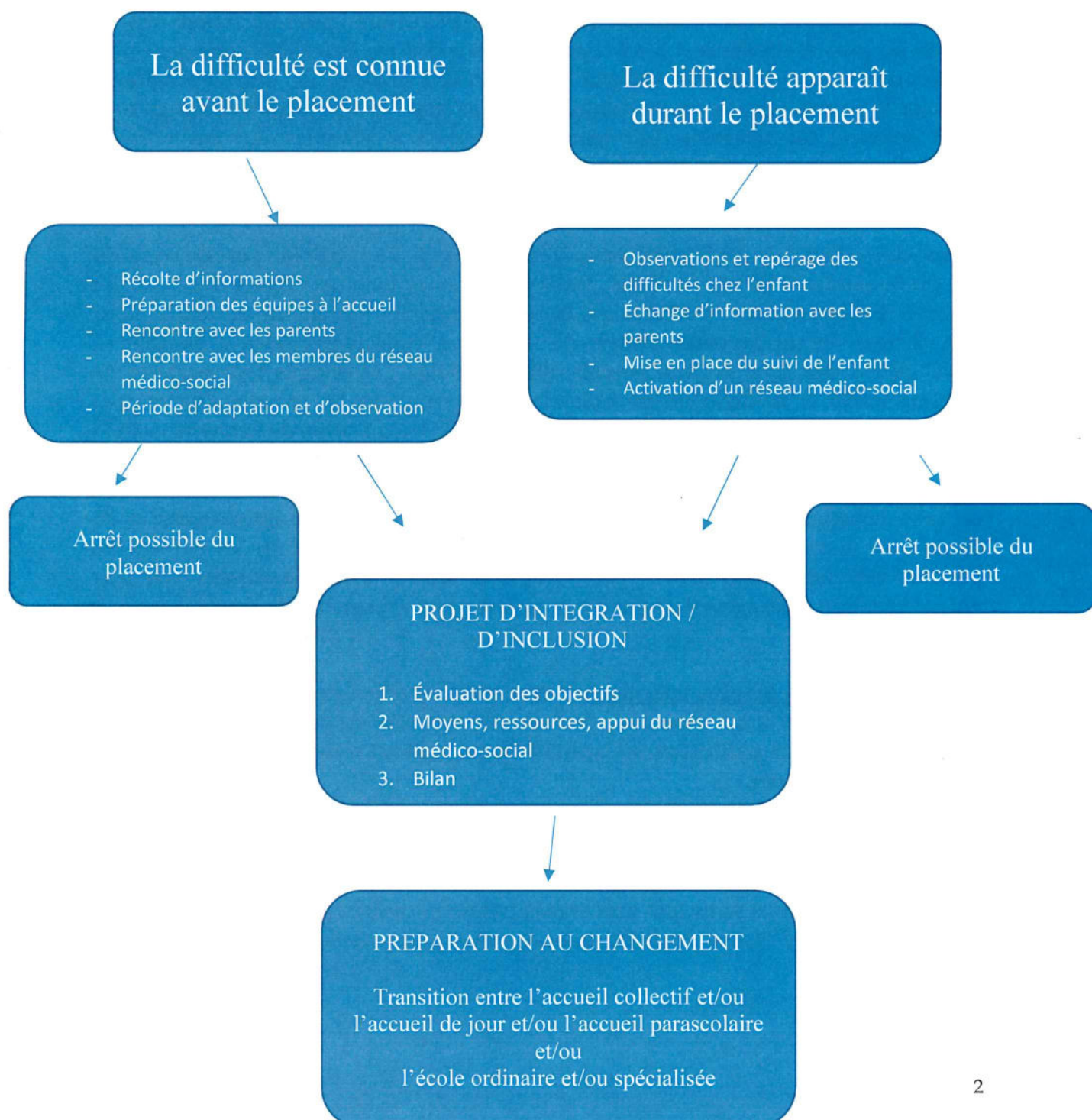
(source : https://www.kibesuisse.ch/fileadmin/Dateiablage/kibesuisse_Publikationen_Franz/Brochure_Ouvrier_les_creches.pdf)

Intégration / inclusion : L'intégration représente une étape vers l'inclusion. L'inclusion est l'effort pour que tout enfant puisse participer pleinement à la société selon un principe d'égalité de droit. (source : <https://www.inclusion-asbl.be/l'inclusion-quest-ce-que-cest/>)

Processus :

Trois cas de figure peuvent se présenter dans le processus d'accueil d'un enfant à besoins spécifiques :

1. *La difficulté est connue avant l'adaptation*
2. *La difficulté apparaît durant le placement*
3. *L'accueil n'est pas/plus envisageable dans le Réseau*



Lors du 1^{er} entretien, toutes les informations sont recueillies et les parents sont entendus dans leurs attentes, leurs préoccupations et dans la définition des besoins de leur enfant. La structure collective ou l'accueillante en milieu familial sera attentive à transmettre le cadre habituel, faire visiter les lieux et informer des actes pédagogiques. L'organisation de l'adaptation et la conception d'un projet d'accueil adapté est mis en place en collaboration avec eux. Il leur sera évoqué les limites de l'accueil selon l'environnement et le cadre proposé. Le Réseau étant locataire, d'éventuels aménagements architecturaux ne sont pas de sa compétence.

Si un réseau médico-social existe déjà autour de l'enfant, les personnes concernées de l'institution (référénte / adjointe ou coordinatrice / direction) ou de l'accueil familial de jour (accueillante, coordinatrice) devront avoir l'autorisation d'établir un lien avec ce réseau et obtenir les renseignements nécessaires. Il sera exigé d'avoir les informations nécessaires à un accueil de qualité et en sécurité et qui permette d'évaluer la compétence des équipes pour assumer la situation. Selon les cas, il pourra être demandé d'avoir des personnes-ressources appelables par les équipes ou l'accueillante.

En accueil parascolaire et familial, l'évaluation de la situation peut différer de celle de l'école car les conditions d'accueil sont différentes.

1. Observations

Que le cas soit détecté avant l'accueil ou non, le professionnel (accueil collectif ou familial) prendra le temps d'observer l'enfant tout au long de sa présence. Il visualise et reconnaît ainsi les besoins spécifiques de l'enfant. Toutes les observations sont notées dans un cahier réservé à l'enfant. L'observation permettra de concevoir et adapter des solutions pédagogiques adéquates visant à un accompagnement de l'enfant de qualité.

2. Partenariat avec les parents

Le partenariat avec les parents est essentiel et ils sont les interlocuteurs privilégiés dans l'accueil de leur enfant. La transparence, la bienveillance et la circulation de l'information sont primordiales de même que l'établissement du lien de confiance. Cette collaboration favorise une cohérence éducative entre parents et professionnels et engendre une complémentarité entre les pratiques de chacun.

Les parents sont informés avec précision sur les faits réels observables et ils doivent partager la connaissance (expérience de prise en charge par d'autres-intervenants, etc) de leur enfant pour garantir une meilleure compréhension et de ce fait, une meilleure prise en charge au quotidien. La création d'un projet d'accueil adapté est alors envisageable.

En cas de visions différentes entre parents et professionnel, il sera privilégié l'échange et la réflexion pour trouver un terrain commun qui permette à chacun d'être reconnu et à l'enfant de vivre l'accueil en toute sérénité.

3. Projet d'accueil adapté

Les Parents sont responsables de partager toutes informations utiles entre les membres du réseau médico-social.

Pour accueillir un enfant à besoins spécifiques, les professionnels construisent un projet d'accueil adapté qui les soutiendra et les guidera dans le quotidien auprès de l'enfant.

Ce projet doit contenir les objectifs fixés, les compétences travaillées avec l'enfant, les moyens mis en place pour y parvenir ainsi que les éventuelles mesures externes à la structure qui semblent intéressantes de mettre en place (logopédie, pédiatre, aide du SESAF, psychomotricienne ou autre).

Le projet doit être évalué régulièrement que ce soit au niveau des progrès réalisés par l'enfant mais aussi au niveau de l'organisation et des pratiques éducatives.

Plusieurs bilans sont organisés en fonction de la spécificité de l'enfant et de sa situation. Il y sera décidé de la pertinence de l'accueil en fonction de son développement et des liens créés mais aussi des progrès et des difficultés rencontrées par l'enfant autant que par les professionnels. Ces informations pourront être partagées aux différents professionnels qui composent le réseau médico-social.

D'autres part, l'attention sera portée sur la qualité de l'accueil pour l'ensemble du groupe dans lequel évolue cet enfant. La structure ou l'accueillante restent garantes du bien-être de l'ensemble du groupe.

4. Travail d'équipe

La mise en place et l'évolution des projets d'accueils particuliers sont régulièrement transmis à la direction par la personne de référence. En cas d'absence de cette dernière, l'accueil de l'enfant peut être remis en question si aucune autre personne n'est initiée à prendre le relais et permettre ainsi une cohérence pour et autour de l'enfant. Dans le cas de figure où l'accueil ne serait plus possible, les prestations non délivrées ne seront pas facturées par le Réseau BussiVillAje.

Selon la complexité de la situation et l'évaluation spécifique de l'enfant, en cas d'absence d'aide à l'intégration ou de difficultés d'effectifs dans l'équipe éducative, la structure ou l'accueillante en milieu familial se réservent le droit ne pas assurer la prestation d'accueil de façon momentanée.

5. Réseaux médicaux-sociaux et collaborations externes

Selon les besoins spécifiques de l'enfant, un réseau de professionnels s'occupe de lui (médecins, logopédistes, SEI, école spécialisée, etc.). La référente de l'enfant participe à ce réseau. Cette concertation avec d'autres professionnels amène une meilleure compréhension de l'enfant, de sa situation et d'éventuelles nouvelles pistes d'actions. Le contact se fait toujours avec l'accord préalable des parents.

L'équipe éducative peut être à la base de la création d'un réseau lorsqu'elle sensibilise les parents à aller consulter le pédiatre, faire un bilan par une logopédiste, solliciter un entretien avec un pédopsychiatre, etc.

La direction recourt aux mesures prévues par le canton. Cette aide peut être destinée au groupe plutôt qu'uniquement focalisée sur l'enfant.

En accueil parascolaire, une collaboration étroite avec l'infirmière scolaire est instaurée ainsi qu'avec les assistantes en intégration le cas échéant.

6. Informations et formations des équipes

L'équipe s'informe autour de la problématique de l'enfant, que ce soit dans la littérature, auprès des parents et de différents professionnels qui rencontrent l'enfant. Une formation spécifique sur une thématique peut être suivie par un ou plusieurs membres, voire par toute l'équipe. En cas de problématique médicale spécifique, une formation délivrée par des personnes ad hoc peut être exigée.

7. Arrêt possible du placement

Selon les difficultés de la situation, il peut se décider que l'accueil n'est plus souhaitable pour l'enfant ou plus organisable. En effet, les intérêts de l'enfant seront régulièrement évalués entre les structures d'accueil collectives ou l'accueil familial de jour et les parents. Si ceux-ci ne peuvent plus être respectés, il peut être envisagé une pause ou un arrêt total du placement, la recherche de proposition alternative n'étant pas du ressort du réseau BussiVillAje.

Conclusion

Le Réseau a la responsabilité et l'envie de démontrer que chacun fait partie de la société quelles que soient les différences et que la solidarité et le respect guide les actions autour de chaque enfant accueilli. Il est prêt à soutenir et à accompagner les différents acteurs dans les difficultés qu'ils rencontrent, tout en garantissant le bien-être de tous (enfants, professionnels éducatif et d'intendance, parents, etc). Dans certains cas particuliers, malgré les mesures prises, le Réseau pourrait ne pas être en mesure de se montrer inclusif. Ce partenariat est une condition sine qua non à tous les accueils en institution de la petite enfance de Bussigny et Villars-Ste-Croix.

Bussigny, le 30 mars 2022

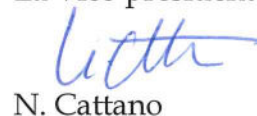
BussiVillAje

La Présidente



P. Spack Isenrich

La Vice-présidente



N. Cattano